

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 10.442.289 DT

SIEGE SOCIAL : GP1 KM 35 GROMBALIA 8030

RC : B139271997/ MF : 6874/X/A/M/000

**PROCES VERBAL DE DELEBIRATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2015**

L'an deux mille Quinze, et le 26 MAI à 15 heures, les actionnaires de la société « **GIF FILTER SA**». Société Anonyme au capital social de 10.442.289 DT, se sont réunis au siège de la maison de l'entreprise Boulevard principal 1053 les berges du Lac, suite à la convocation faite par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Bassem LOUKIL dans les délais.

Par leur présence, tous les actionnaires donnent quitus au Président du Conseil d'Administration concernant toute irrégularité pouvant toucher les formalités de leur convocation.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actions représentées.

Monsieur Bassem LOUKIL en sa qualité de Président de la séance souhaite la bienvenue aux actionnaires présents puis propose à l'Assemblée qui accepte la composition du Bureau comme suit :

Monsieur Bassem LOUKIL, Président

Monsieur Imed ZOUARI, est appelé pour assurer les fonctions de secrétaire

Messieurs Ahmed Amine KSENTINI et Mohamed GUIGUA sont désignés par les actionnaires en tant que scrutateurs de la séance.

Le Président soumet à l'examen du Bureau :

- les avis de convocations des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire parus au JORT n° 56 du 09 Mai 2015 et aux journaux quotidiens (le Quotidien et Chourouk du 06/05/2015)
- la feuille de présence ;
- le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 ;
- Les rapports des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014.

Par référence à la feuille de présence dûment certifiée par le bureau, le Président déclare que les actionnaires présents ou représentés détiennent 6.731.713 actions soit 64,47% du capital social.

Le Quorum étant assuré, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour soumis à son examen et ainsi détaillé :

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2015
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
10. Déclaration des postes occupés par les administrateurs au sein des autres sociétés.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2014 qui s'est soldé par un total bilan de 23.146.532,255 DT avec un résultat bénéficiaire de 487.868,217 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2014 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Société Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2014 s'est soldé par un bénéfice 487.868,217 DT décide de d'affecter le résultat relatif à l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de l'exercice	487.868,217DT
Résultat reporté	142.347,072 DT
Résultat à affecter	630.215,289 DT
Reserve légale	31.510,764 DT
Reserve pour réinvestissement	112.000,000 DT

Bénéfice Distribuable	486.704,525 DT
Dividendes 0,045 DT/ Action	469.903,005 DT
Résultat reporté	16.801,520 DT

La date de distribution des dividendes est fixée au 15 juillet 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d' Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan de 23. 219.123 DT avec un bénéfice de 460.139 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2015 à un montant net de Six mille dinars (6.000 DT) pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2015 à un montant net global de Dix Huit Mille dinars (18.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16.30 H

De tout ce qui est dessus, il a été dressé un Procès Verbal qui a été signé par les membres du bureau.

LES SIGNATURES

LE PRESIDENT

Monsieur Bassem LOUKIL

LE SECRETAIRE

Monsieur Imed ZOUARI

LES SCRUTATEURS

Monsieur Ahmed Amine KSENTINI

Monsieur Mohamed GUIGUA